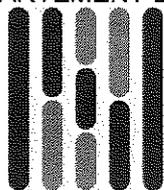


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-40

Vote du budget primitif Assainissement- Exercice 2024

Date de la séance : 15 avril 2024
Date de convocation : 9 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 17
Nombre de votants : 21

**Adopté à
l'unanimité,**

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean LEFEBVRE à M. Didier ONFRAY, M. Francis BRONNAZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Philippe DELAUNAY à M. Francis DAVOUST,

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY,

Absente non excusée : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de budget primitif 2024 proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le budget Assainissement 2024 arrêté comme suit :

BP 2024 - ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	516 471,23 €	516 471,23 €
Section d'Investissement	873 657,00 €	879 470,13 €
TOTAL	1 390 128,23 €	1 395 941,36 €

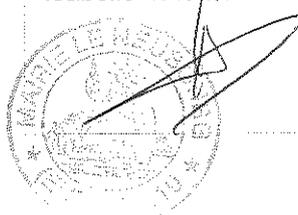
Fait à LE NEUBOURG, le 15 avril 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN